

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-106/SG/FP portant admission à la pension de retraite d'un commis des services Administratifs et Financiers du corps territorial de l'Administration générale

n° 74-106/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
17 janvier 1974

Numéro JO
n° 3 du 10/02/1974

Date du numéro
10 février 1974

TEXTE INTÉGRAL

M. Abdallah Abdou Abdoulrab dit Djoumaï, commis des services Administratifs et Financiers, principal 2° échelon du corps territorial de l'administration générale, en service aux Travaux Publics (ministère des Travaux Publics, des Transports et du Tourisme), atteint par la limite d'âge de son emploi, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour compter du 1° » février 1974.